

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



LYCÉE CHARLES PÉGUY

1 820

ÉLÈVES/ÉTUDIANTS

195

PERSONNELS

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE,
PROFESSIONNEL ET SUPÉRIEUR**

12

FORMATIONS
PROPOSÉES

3

FORMATIONS EN
APPRENTISSAGE

PARCOURS PERSONNALISÉ :

- 400 mobilités à l'international
- Élèves à besoins particuliers
- Dispositif Ulis

NUMÉRIQUE :

- Cours sur tablettes
- Badges numériques
- Formation des personnels

ART ET CULTURE

2 SALLES DE SPECTACLE
La Stella Auditorium
La Stella Poche

L'ÉCOLE DES ARTS
ET DU SPECTACLE
Ateliers, Stages,
Comédie musicale



LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS PERMET :

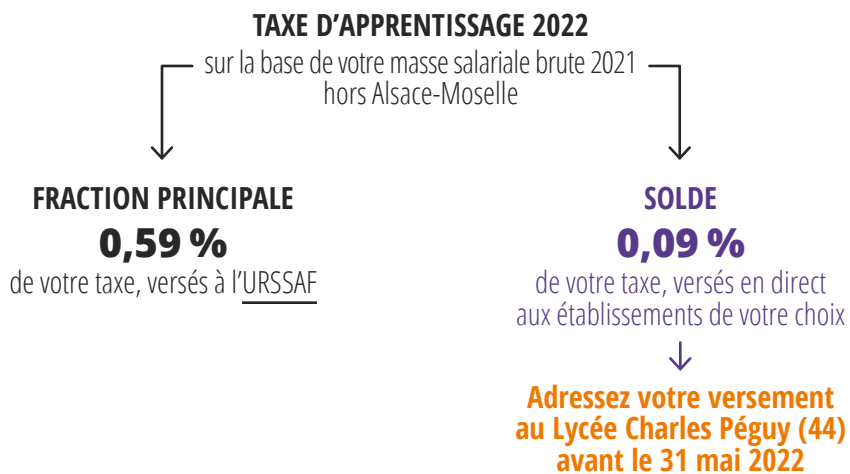


- **De développer, diversifier et enrichir** nos formations en lien avec le monde professionnel
- **De dynamiser** l'avenir de tous nos élèves en favorisant les échanges internationaux
- **D'acquérir** des équipements de qualité pour permettre à nos élèves d'évoluer dans des espaces motivants
- **D'expérimenter** des pédagogies innovantes et proposer de nouvelles façons d'apprendre

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2022 !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la « Loi Avenir Professionnel », les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage ont évolué.

Dès à présent, vous pouvez verser directement le solde de 0,09 % de votre taxe, à notre établissement, sans passer par un intermédiaire.



COMMENT VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

UNE OBLIGATION FISCALE SIMPLIFIÉE

Vous pouvez adresser directement le montant du solde de la taxe d'apprentissage, **soit 0,09 %** au Lycée Charles Péguy !

Vos contacts :
Jean-Michel BOUSSONNIÈRE
Florence HOMMET
Jean-Noël MELLERIN :
jeannoel.mellerin@charles-peguy.net

Ce versement peut être réalisé par chèque ou par virement bancaire adressé au Lycée Charles Péguy, ou via l'Agence Excellence Pro.

Lycée Charles Péguy :

Lycée Charles Péguy
3 Rue de la Sèvre
44190 GORGES
N° de Siret : 428 667 398 00013
N° UAI : 0440355X

Coordonnées bancaires :

AGECE Charles Péguy
IBAN : FR76 1470 6000 0830 0199 4500 040
BIC : AGRIFRPP847

Sur le bordereau de collecte, joint à notre courrier, nous vous invitons à spécifier le montant que vous souhaitez attribuer à notre établissement.

En retour, nous vous adresserons une attestation de versement libératoire.

Agence Excellence Pro :

Vous pouvez également réaliser votre versement via le site web de l'Agence Nationale pour le Développement des Formations professionnalisantes des Etablissements de l'Enseignement Catholique :

Cliquez ICI

En retour, une attestation de versement libératoire vous sera adressée.